

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

3T PRO

Produit : 3T PRO
Date d'émission : 01/01/2022

1/ Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

LM ENVIRONNEMENT
12, RUE JACQUARD
69680 CHASSIEU
RCS LYON : 512 204 959

2/ Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 et ses adaptations.
Pictogramme de danger :



GHS07

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion
H312 : Nocif par contact cutané
H332 : Nocif par inhalation
H315 : Peut provoquer une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolences et vertiges

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation
P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P262 : Eviter tous contacts avec la peau, les yeux et les vêtements
P264 : Se laver soigneusement après utilisation
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer pendant en manipulant ce produit
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 : En cas de contact avec la peau : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Se doucher.

P305 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement s'enlever. Continuer de rincer.

Mentions de sécurité :

S2 : conserver hors de la portée des enfants.

S13 : conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S20 : ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

S21 : ne pas fumer pendant l'utilisation.

S24/S25 : éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

S37 : porter des gants appropriés.

3/ Composition/information sur les composants

Préparation contenant du chlorure de diméthyle-benzyle-ammonium

Densité : 0.974 - 0.994 g/ml N° CAS /68424-1

Concentration : 20%

4 /Identification des dangers

Irritant (Xi)

5/ Premiers secours

Inhalation : non spécifiquement concernés (liquide aqueux)

Contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Enlever immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés.

Contact avec les yeux : rincer abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

6/ Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction :

Appropriés : dioxyde de carbone (CO2), mousse, sable, poudre d'extinction, eau pulvérisée.

Dangers spécifiques : liquide aqueux ne présentant pas de risque particulier en cas d'incendie.

7/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : éviter le contact avec les yeux. Equipement individuel cf chapitre 8.

Précaution pour la protection de l'environnement : ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération : récupérer le produit au maximum.
 - Neutralisation : absorber avec l'épandage de sable sec, de tourbe, de sciure de bois.
 - Nettoyage / décontamination : laver le sol à grande eau.
-

8/ Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Enlever et laver les vêtements utilisés avant réutilisation.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage :

- Conserver hors de la portée des enfants.
 - Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 - Conserver le produit dans son emballage d'origine
-

9/ Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié : en cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des vapeurs et assurer la ventilation des locaux de travail.

10/ Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : liquide limpide

Couleur : incolore

pH : 6.5-8.5

Température d'ébullition : 100°C à 1013 mbar

Masse volumétrique : 0.99g/cm³ à 20°C

Solubilité dans l'eau : miscible (toutes proportions)

Point d'éclair : > à 100°C

11/ Stabilité et réactivité

Stabilité : stable dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Matière à éviter : oxydants puissants

- Produits de décomposition dangereuse libérée par pyrolyse : acide chlorhydrique, oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO+CO₂)

12/ Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : DL 50 par voie orale et cutanée (sur le rat) : > 2000 mg/kg

Action sur la peau : moyennement irritant

Action sur les muqueuses : fortement irritant

1. Informations écologiques

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13/ Considérations relatives à l'élimination

Résidus du produit : interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.
Emballer les déchets et les emballages vides non nettoyés, les étiqueter et les transporter vers une unité d'incinération appropriée en respectant les officielles.

14/ Informations relatives au transport

Réglementations internationales :

- Voies terrestres : Rail/route (RID/ADR) : non concerné par la législation
 - Voie maritime (OMI/IMDG) : non concerné par la législation
 - Voie aérienne (OACI/IATA) : non concerné par la législation
-

15/ Informations réglementaires

Arrêté du 21/02/90 indiquant les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses
Symbole et indication de danger : Xi (irritant)

Phrases R :

R 36/38 : irritant pour les yeux et la peau

Phrases S:

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S 24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau

S 26 : En cas de contact avec les yeux, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S 28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

S 37: Porter des gants appropriés

S 49: Conserver uniquement dans le récipient d'origine

16/ Autres informations

Produit pouvant être aussi utilisé comme désinfectant ou algicide (voir chapitre 12 pour les effets sur l'environnement aquatique) Cette fiche complète la notice technique d'utilisation, mais ne la remplace pas ; elle décrit le produit sous un seul aspect de la sécurité. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Ils prendront sous leur seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'ils connaissent. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné sur cette fiche a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.